

PROGRAMME D'ACTION 2003 EN FAVEUR DE LA MOLDAVIE

1. Identification

<i>Forme de programme:</i>	National
<i>Pays bénéficiaire</i>	Moldavie
<i>/Titre:</i>	
<i>Année budgétaire:</i>	2003
<i>Allocation financière:</i>	25 millions d'euros, dont 2 millions pour Tempus à mettre en œuvre par la DG Éducation et Culture
<i>Ligne budgétaire:</i>	B7-520
<i>Base juridique:</i>	Règlement (CE, Euratom) n° 99/2000 du Conseil, du 29 décembre 1999, relatif à la fourniture d'une assistance aux États partenaires d'Europe orientale et d'Asie centrale.
<i>Durée:</i>	Les contrats financés au titre de ce programme entreront en vigueur au plus tôt à la signature en bonne et due forme du protocole de financement par les signataires compétents et au plus tard 36 mois après l'entrée en vigueur de l'engagement budgétaire correspondant.
<i>Programmation:</i>	Les activités techniques fournies dans le cadre de ce programme et tous les contrats y afférents doivent prendre fin au plus tard le 31 décembre 2007.
<i>Mise en œuvre:</i>	RELEX E/2 pour le programme indicatif Délégation de la Commission européenne en Ukraine, en Moldavie et au Belarus, et EuropeAid
<i>Remarques:</i>	Aucune dépense administrative ne sera financée au titre de ce programme.

2. Résumé du programme

L'élaboration du présent programme d'action 2003 s'inscrit dans le prolongement des directives stratégiques énoncées dans le document de stratégie nationale 2002-2006 et le programme indicatif national 2002-2003. Les activités proposées se concentrent sur trois domaines de coopération: soutien aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives, soutien au secteur privé et aide au développement économique, et aide destinée à atténuer les conséquences sociales de la transition. Le soutien aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives se focalisera sur trois points: accord de partenariat et de coopération (APC), Organisation mondiale du commerce (OMC) et lutte contre la criminalité, soutien à la société civile, et promotion des droits de l'homme en collaboration avec le Conseil de l'Europe. Les activités dans le domaine du soutien au secteur privé et de l'aide développement économique se concentreront sur la promotion des exportations, le développement des petites et moyennes entreprises (PME) dans les zones rurales, et la mise en place d'agences de développement régional. Afin d'atténuer les conséquences sociales de la transition, le soutien portera essentiellement sur le développement de mécanismes d'aide aux familles et enfants démunis et sur la gestion de la santé. Par ailleurs, un soutien sera dispensé par le biais des programmes suivants en faveur des petits projets: le programme Tacis de partenariat pour le renforcement des institutions, en anglais Institution-Building Partnership Programme ou IBPP (par le biais de ces deux volets: institutions publiques et soutien à la société civile et à d'autres initiatives locales), Statistics, Policy Advice (programme de conseil pour l'établissement de politiques nouvelles) et Tempus.

3. Situation du pays

L'intégration à l'UE – notamment la volonté de renforcer les relations économiques et politiques avec l'Union et d'en devenir in fine un État membre – est une des principales orientations de la politique étrangère du gouvernement de Moldavie. À cet effet, le gouvernement de Moldavie a créé un département pour l'intégration européenne au sein du ministère des Affaires étrangères et un groupe de travail interministériel qui se penche sur tous les secteurs de la vie économique et politique du pays.

Le problème de la Transnistrie a paralysé la vie économique et politique du pays. Ce litige est toujours dans l'impasse. Une consultation populaire nationale sur le projet d'une nouvelle constitution devrait intervenir au plus tard le 1^{er} février 2004. Des élections nationales qui doivent désigner un gouvernement uni devraient se tenir au plus tard le 25 février 2005. Enfin, en janvier 2003, le Président a pris l'initiative de créer un ministère de la Réintégration chargé de la coordination des initiatives reprises ci-dessus. Le programme indicatif Tacis 2002-2003 en faveur de la Moldavie mentionne expressément la possibilité d'étendre pleinement Tacis à la Transnistrie dès qu'un accord sera conclu. L'intervention pourrait consister en un exercice d'approximation de la législation ou en l'élaboration de stratégies d'exportation ou d'échanges commerciaux, par exemple, mais ne devrait pas se limiter à cela.

Le FMI a gelé un prêt à plusieurs reprises en raison des progrès insuffisants affichés par le gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre des réformes. Au nombre des conditionnalités en souffrance de la Banque mondiale figurent l'approbation du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, dont le délai est fixé en juin 2003, ainsi que la conclusion d'un accord avec le FMI et l'amélioration de l'environnement commercial. Selon des prévisions optimistes, si le gouvernement parvient à dégager un compromis sur les questions en suspens, le financement international pourrait reprendre au plus tôt en juin-juillet 2003. Cependant, l'engagement politique dans la transition vers l'économie de marché ne semble pas être remis en question dans l'ensemble.

4. Assistance CE passée et coordination avec d'autres donateurs

La coordination avec les autres donateurs est assurée par un certain nombre de moyens. L'unité de coordination nationale Tacis de Chisinau collecte des informations sur les activités des donateurs en Moldavie et fournit des mises à jour régulières aux services de la Commission. Cette unité est soutenue par des experts de l'UE et est située dans le département de coordination des programmes d'assistance technique de tous les donateurs au sein du ministère de l'Économie. Elle joue un rôle décisif dans le dialogue entre le programme Tacis et les bénéficiaires institutionnels et dans les activités de coordination de tous les programmes donateurs.

Tous les mois, des réunions sont organisées avec la Banque mondiale, l'USAID, la BERD, le FMI, le DFID (département pour le développement international britannique), Sida et d'autres agences donatrices. Ces réunions visent à présenter les évolutions dans le cadre des activités des donateurs, à comparer les expériences et à proposer des synergies. Le bureau de Tacis à Chisinau (Tacis Branch Office ou TBO) de la délégation de la CE en Ukraine assiste aux réunions. Par ailleurs, lorsque des missions de l'UE – Del Kiev, Relex ou Europeaid – sont en Moldavie, des réunions d'information réciproque sont systématiquement organisées avec les donateurs concernés ainsi qu'avec les représentants des États membres.

À l'échelon du projet, le TBO effectue de nombreuses visites sur le terrain afin de contrôler la mise en œuvre, de participer aux comités directeurs du projet, de définir le suivi du projet, etc. Une coopération fructueuse a été démontrée, entre autres, avec le programme de développement rural de la Banque mondiale, le programme de réforme légale USAID et avec d'autres donateurs bilatéraux tels que le DFID et Sida dans les secteurs sociaux et de la société civile.

La préparation du programme d'action 2003 est étayée par l'élaboration de la stratégie de réduction de la pauvreté que le gouvernement de Moldavie devrait achever pour le mois de juin 2003. Cette stratégie devrait coordonner les initiatives des donateurs dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Avec quatre autres organisations donatrices (la Banque mondiale, le FMI, le PNUD et le DFID), le gouvernement et des représentants de la société civile, le TBO est membre d'un conseil de coordination qui supervise cet exercice. Cette approche vise à s'assurer que les conseils et les compétences adéquats sont distillés afin de finaliser la stratégie. C'est également un moyen de s'assurer que les ressources combinées des donateurs sont utilisées le plus efficacement possible.

La mission de programmation de Tacis a tenu des consultations avec tous les principaux donateurs afin d'exploiter toutes les possibilités de coopération. Elle entendait aussi assurer une synergie entre le programme d'action 2003 et les activités des autres donateurs qui ciblent directement la pauvreté.

5. Enseignements tirés

5.1 Le besoin de projets dans les régions

Le besoin de projets dans les régions s'est fait jour au cours des quelques dernières années. Il ressort de l'expérience que les projets ont une incidence plus importante lorsque des activités ont été organisées à l'échelle pilote dans les régions et lorsque des résultats directs sont visibles (par exemple, dans le secteur de la santé, des hôpitaux choisis ont reçu une assistance en techniques de gestion dans le cadre du programme d'action 1999). Le projet du programme d'action 2001 «Soutien aux PME» a établi des bureaux locaux permanents dans le nord et le sud du pays en réponse à une demande croissante d'assistance technique à l'échelon régional. Par ailleurs, les administrations et/ou les organisations régionales telles que les chambres de commerce, les représentations régionales du ministère de l'Agriculture, etc. font souvent preuve de plus d'enthousiasme et s'engagent plus avant lorsqu'elles participent à un projet d'assistance technique car elles sont plus proches des cibles des projets et des communautés locales. C'est la raison pour laquelle le programme d'action 2003 a déployé cet effort. Cette approche est d'autant plus pertinente à la lumière de la nature rurale de la Moldavie, comme en témoigne d'ailleurs le fait que la communauté des donateurs est unanimement favorable à une organisation territoriale plus décentralisée, assortie à un degré d'autonomie plus élevé pour les régions. Tacis apporte son concours dans ce sens, par exemple par le biais des projets «Soutien des PME dans le secteur rural» et «Soutien aux agences de développement régional».

5.2 Utilisation accrue de l'expertise locale

L'augmentation de la demande de compétences locales permettra de déployer un plus grand nombre de consultants dans les limites du budget disponible, d'augmenter les capacités locales et de garantir qu'une plus grande partie des fonds du programme demeurent en Moldavie. Il apparaît également que le besoin d'un chef d'équipe de projet UE, résident et généraliste, est moins urgent. Nous entendons par là que la coordination générale du projet, l'élaboration de rapports et l'articulation avec les partenaires du projet (bénéficiaires institutionnels et communautés cibles) peuvent être assurées par un chef d'équipe local. Ce constat s'applique déjà aux projets du programme d'action 1999 «Soutien au secteur de la santé» et «Soutien à la mise en œuvre de l'accord de partenariat et de coopération». Un expert moldave gère directement le premier projet et un expert UE à court terme soutient le second. L'expertise UE résidente reste toutefois nécessaire dans des questions spécifiques telles que le commerce, les réformes juridiques et le soutien des PME.

5.3 Réforme continue

Comme l'indique le programme indicatif 2002-2003, l'assistance Tacis est fournie sur la base de certaines valeurs et pratiques économiques et politiques partagées, intégrées aux accords de partenariat et de coopération conclus entre l'Union européenne et les nouveaux États indépendants

(NEI). Ces accords portent notamment sur le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme ainsi que sur les principes de l'économie de marché. Ces principes étayent les politiques internes et externes de l'UE et des pays partenaires, et constituent un élément essentiel dans la fourniture de l'assistance UE. Les actions à financer au titre du programme d'action 2003 font partie intégrante de politiques macro-économiques sectorielles élaborées par les autorités moldaves. La mise en œuvre de ce programme d'action ne peut être effective que si les autorités continuent à entreprendre les réformes macro-économiques et à enregistrer des progrès permanents sur la voie de la démocratie. De même, des progrès continus affichés dans le cadre de la mise en œuvre de réformes appropriées dans chaque domaine de coopération sélectionné pour ce programme d'action doivent compléter la mise en œuvre du projet par les autorités moldaves.

6. Volets du programme

S'inscrivant en droite ligne dans le programme indicatif national, le présent programme d'action se concentrera sur trois domaines de la coopération: soutien aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives, soutien au secteur privé et aide au développement économique, et aide destinée à atténuer les conséquences sociales de la transition.

6.1 Soutien aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives

6.1.1 Accord de partenariat et de coopération, OMC et lutte contre la criminalité

Le projet se penche sur des problèmes institutionnels liés à ces trois éléments. Ces problématiques sont étroitement liées (dispositions de l'OMC relatives aux règles de l'accord de partenariat et de coopération (APC) régissant les échanges commerciaux, protection des investissements; un article important de l'APC consacré à la bureaucratie et à la corruption). C'est la raison pour laquelle il est judicieux de disposer d'un projet faîtière qui permet de réduire les dépenses administratives pour les trois projets séparés.

Ce projet a pour objectif global de promouvoir le développement social, politique et économique de la Moldavie, en phase avec les priorités définies dans l'Accord de partenariat et de coopération (APC), telles que détaillées plus avant au sein des conseils de coopération de l'accord de partenariat et de coopération et dans les directives de mise en œuvre de l'OMC. Le projet se poursuivra par le biais des activités actuelles: amélioration de la capacité à mettre en œuvre l'APC au sein des institutions moldaves pertinentes, en l'occurrence le ministère de l'Économie, le ministère de la Justice, le ministère des Affaires étrangères et d'autres autorités nationales concernées. Ce projet a pour objectifs spécifiques la promotion des efforts consentis par le gouvernement dans le cadre du développement de stratégies économiques orientées sur l'UE, le contrôle de textes juridiques et l'émission de recommandations concernant leur pertinence, la formation des fonctionnaires et des experts locaux, la réalisation de campagnes d'information via les médias et la gestion du centre de documentation sur l'UE au sein du ministère de l'Économie.

L'accent sera mis sur l'État de droit et la mise en œuvre effective des réglementations et des dispositions légales promulguées par les autorités. Cette orientation participera aux efforts consentis dans la lutte contre la criminalité et la corruption.

6.1.2 Soutien à la société civile

Le PNUD, la Banque mondiale, l'USAID et les donateurs bilatéraux fournissent un soutien aux ONG à titre principal par le biais de subventions individuelles. Ce projet de l'UE fédérera ces nombreuses initiatives ponctuelles. Il en résultera un soutien mieux ciblé et plus cohérent des donateurs en faveur du secteur social, en concordance avec la stratégie de réduction de la pauvreté élaborée actuellement par le gouvernement de Moldavie. Les objectifs consistent à augmenter le poids de la société civile dans la vie politique moldave et à exploiter les organisations de la société civile pour canaliser le programme de soutien social en coopération avec les autorités centrales et les organisations régionales. Le projet complétera le projet sur les services sociaux au titre du

domaine de coopération 3 (6.1.3), qui propose des modèles visant à améliorer la fourniture des services sociaux au niveau de la communauté par le biais d'opérations pilotes, sous la supervision du ministère des Affaires sociales.

Les programmes d'aide sociale seront mis en œuvre et des sessions de formation seront organisées en parallèle au sein des régions. Des campagnes de sensibilisation sur la nécessité d'une société civile dynamique seront soutenues. Elles reposeront sur le modèle déjà mis au point par le projet UE «Prévenir la traite des femmes». Les autorités locales et les principaux ministères devraient participer à des conférences consacrées à la société civile.

6.1.3 Droits de l'homme – Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe prodiguera une assistance à la mise en œuvre des quatre projets visant à renforcer la protection des droits de l'homme en Moldavie. Les projets embrassent la formation aux droits de l'homme des juges, avocats, procureurs, syndicats, ONG et étudiants en droit, dans le but de rendre la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) effective dans les pratiques juridiques nationales. Ils couvrent également l'assistance à la mise en œuvre de la charte sociale européenne révisée et de l'assistance au renforcement de la démocratie locale.

La CE a déjà aidé le Conseil de l'Europe en dispensant des conseils au ministère des Affaires étrangères afin d'assumer sa présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

6.2 Secteur privé et développement économique

6.2.1 MEPO/MIDA

Ce projet a pour objectif de conférer une position décisive à la MEPO (organisation de promotion des exportations moldaves) dans la structure institutionnelle des investissements et du commerce moldave. Le projet continuera à dispenser une assistance stratégique à la MEPO, à améliorer la compétitivité internationale des entreprises moldaves en encourageant les exportations, en mobilisant les investissements (nationaux ou étrangers), en diversifiant et en fournissant des services de promotion des investissements et des exportations aux entreprises.

Les composants du projet sont principalement un développement institutionnel avec la reconnaissance des possibilités commerciales, un financement supplémentaire et des conseils sur l'environnement stratégique favorable au développement du commerce. La structure institutionnelle de la MEPO sera renforcée en exposant davantage la direction et le personnel aux techniques modernes, aux nouveaux marchés, aux secteurs haute technologie et aux diverses activités commerciales et engagements d'investissement. La MEPO élaborera de nouveaux services destinés à être vendus aux entreprises moldaves afin de devenir une organisation autonome à la fin du projet.

Le volet de promotion des investissements du projet fournira une assistance technique à la MIDA (agence de développement des investissements moldave) portant sur la manière d'améliorer l'image de la Moldavie à l'étranger, d'augmenter la qualité des services destinés aux missions d'investissement et de reconnaître des projets d'investissement durable. Le projet fournira une assistance financière et technique gérée par la délégation/le TBO. L'immersion dans les pratiques de l'UE sera assurée par des sessions de formation et des visites d'étude. Une partie du projet sera utilisée pour aider le gouvernement de Moldavie à améliorer le climat commercial.

6.2.2 Soutien des PME dans les zones rurales

Le développement des entreprises privées dans le secteur agricole, notamment les petites et moyennes entreprises (PME) et les coopératives, est reconnu comme un élément décisif dans un pays rural tel que la Moldavie. Le programme d'action 2001 aide financièrement un projet de soutien des PME déterminant qui vise à améliorer la quantité et la qualité des PME, à élargir le

marché des services de conseils aux entreprises et à contribuer à créer un environnement commercial et juridique plus favorable aux entreprises. Ce projet présente une forte composante régionale. En effet, des activités pilotes sont prévues dans plusieurs régions.

La Banque mondiale a contribué, de concert avec le DFID et l'UE, à la décentralisation de centres de conseils aux entreprises de différentes formes et dénominations mais poursuivant un objectif commun: la création d'un secteur des PME dynamique dans les régions. Le projet reposera sur ce réseau et contribuera à son développement. À la lumière de la coopération entre les agences donatrices, la coopération n'en est encore qu'à ses débuts dans ce secteur. Cependant, il n'est pas superflu de déployer plus d'efforts pour dispenser des conseils techniques au secteur.

Le projet soutiendra par ailleurs l'amélioration du cadre réglementaire et l'harmonisation de la législation ainsi que l'assistance à la réorganisation du Fonds national pour le soutien des PME et pour le soutien des éléments institutionnels du fonds national de garanties de crédit à l'intention des PME. Il soutiendra également le développement et la création d'infrastructures d'entreprise – pépinières d'entreprises, parcs technologiques, etc. (avec essaimage dans ces sphères) – et contribuera à la qualité des services de conseils aux entreprises partout dans le pays.

6.2.3 Agence de développement régional

La CE et d'autres donateurs font fréquemment part de leur inquiétude quant au centralisme économique et politique qui caractérise le système politique moldave. Ce projet contribuera à l'introduction d'une approche administrative et économique, et améliorera la démocratie locale en renforçant les capacités des institutions et des ressources humaines des autorités locales et des groupes œuvrant en faveur de la société civile au sein des régions. Le projet poursuivra les objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté en se concentrant sur l'atténuation des disparités économiques et sociales, notamment dans les zones rurales plus pauvres.

Le projet assistera la mise en place de l'agence, de ses satellites – les centres de développement régional – et leurs activités. Il contribuera à définir leur cadre institutionnel ainsi qu'à organiser leurs activités de gestion et de routine. Le projet recommandera une assistance supplémentaire (technique ou financière) de manière à assurer la viabilité des centres de développement régional. Les centres coordonneront une stratégie de développement régional intégrée reposant sur les principes d'un développement durable du point de vue économique, social et environnemental.

Une initiative similaire en Roumanie s'est révélée très fructueuse en ce sens qu'elle a permis de canaliser l'investissement et l'assistance des donateurs ainsi que la promotion du développement au sein de région. La Moldavie souhaiterait que cet exemple fasse des émules. Par ailleurs, les perspectives d'intégration de la Roumanie à l'UE à moyen terme confèrent encore davantage de pertinence à la coopération et au développement régionaux – y compris transfrontaliers.

6.3 Conséquences sociales de la transition

6.3.1 Services sociaux

Ce projet a pour objectif plus vaste le soutien du gouvernement de Moldavie dans le cadre du développement d'une approche intégrée pour élaborer et mettre en œuvre des normes garanties par l'État en matière de fourniture de services sociaux aux familles et aux enfants menacés. Les objectifs spécifiques consistent à établir le cadre juridique pour le fonctionnement de services sociaux spécialisés, tels que des instruments préventifs en faveur des familles et des enfants menacés, et en définitive à améliorer la capacité du système à fournir des services sociaux à ces familles et enfants. Les résultats du projet du DFID intitulé «Building capacity to develop and implement policy in Ministry of Labour and Social Protection with special reference to social assistance and social services» ainsi que d'autres projets importants seront minutieusement observés. Le projet coordonnera également ses activités avec le projet Tacis de renforcement des capacités dans le cadre des réformes de la politique sociale («Capacity Building in Social Policy Reform»).

Ce projet prend en considération les résultats des programmes d'assistance technique précédents et soutient les autorités moldaves dans l'établissement de services sociaux intégrés visant à prévenir le placement en institutions des enfants.

6.3.2 Gestion de la santé

Le système des soins de santé moldave nécessite une refonte totale. En effet, il est impossible d'améliorer les structures en place. Le gouvernement de Moldavie a compris la nécessité de procéder à des réformes. La Commission européenne a soutenu les premières mesures de réforme dans un projet Tacis de 2001 à 2003, et le partenaire moldave a mis le cap sur les réformes et s'est révélé fiable. Le ministère moldave de la Santé prévoit d'introduire un système de sécurité sociale nationale. La Commission européenne, l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF, la Banque mondiale et Soros Foundation Moldova soutiennent en principe cet objectif et ont exprimé ce soutien par le biais de différentes activités. Ces organisations sont d'avis que l'introduction d'un système de sécurité sociale doit être une réussite d'emblée. À défaut, la crédibilité du système et du soutien public subséquent en sa faveur sera perdue et la probabilité de réussite de tentatives successives de mise en œuvre du système sera considérablement hypothéquée. Les donateurs ont dégagé un large consensus sur l'évaluation de la situation actuelle: les conditions économiques sont encore trop peu favorables pour mettre en œuvre pleinement le système de sécurité sociale. Cependant, les éléments du futur système peuvent être conçus et mis en place, ce qui permettrait d'améliorer l'efficacité de l'actuel système de soins de santé tout en testant et affinant ces éléments avant l'introduction complète du système de sécurité sociale à l'avenir.

Ce projet vise à contribuer à mettre au point un système de soins de santé efficace et rentable en Moldavie, en réformant le système de financement des soins de santé, en introduisant une scission entre les fournisseurs et les acheteurs de soins de santé et en développant des capacités managériales dans ce système. Pour ce faire, il serait envisageable de fournir une aide à la réforme du système de financement des soins de santé: l'approche par ligne budgétaire devrait céder la place à une approche budgétaire globale, dirigée par les fournisseurs de soins de santé. Cette aide viserait également la mise en place d'un environnement légal favorable au changement de statut légal de ces fournisseurs et permettant d'adapter les stratégies financières de l'État en fonction des besoins du système de sécurité sociale. Ce soutien financier serait également destiné au développement de l'infrastructure requise, à l'assistance au renforcement des capacités et à la restructuration du système des soins de santé moyennant la réduction des capacités des fournisseurs en fonction des besoins réels et la rationalisation des différents systèmes de soins de santé parallèles en Moldavie.

6.4 Programmes en faveur des petits projets

Des allocations sont prévues pour les programmes suivants en faveur des petits projets: les deux volets du programme Tacis de partenariat pour le renforcement des institutions (IBPP), en l'occurrence institutions publiques et soutien à la société civile, les programmes Statistics, Policy Advice et Tempus. Tempus est un instrument de coopération déterminant dans le domaine de l'enseignement supérieur. Tempus sera mis en œuvre par la DG Éducation et Culture. Toute stratégie gouvernementale ciblée est subordonnée à une information statistique de haute qualité. Eurostat participera au programme Statistics. Le programme de conseil pour l'établissement de politiques nouvelles, Policy Advice, est un instrument utile permettant à Tacis de soutenir des projets disposant de budgets plus limités où des besoins particuliers sont recensés. Les deux volets du programme IBPP sont conçus pour soutenir et encourager le renforcement institutionnel par le biais de projets de partenariat et de coopération entre soit des organismes publics soit des organismes de la société civile afin de renforcer et de soutenir soit la politique publique ou la réforme de l'administration soit le développement de la société civile.

7. Assistance complémentaire de la CE

7.1 Programme de sécurité alimentaire (PSA)

Parallèlement à la coordination avec les autres donateurs, des efforts ont été consentis afin de s'assurer que le programme Tacis et d'autres programmes CE d'assistance en Moldavie sont coordonnés. La coordination avec le programme de sécurité alimentaire (PSA) de la CE est assurée par deux experts résidents détachés par la Commission, l'un au sein du ministère des Finances et l'autre au sein du ministère de l'Agriculture. Les compétences acquises par le PSA dans le cadre du suivi des subventions CE ainsi que sa connaissance approfondie du secteur social pourraient s'avérer très utiles pour le programme Tacis. Sa contribution à la définition du «Programme de stratégie sociale» dans le cadre du programme d'action 2001 de Tacis ainsi qu'à la composante sociale du programme d'action 2003 a été décisive. De même, le PSA prête son concours aux plus démunis. En cette qualité, il a assuré le suivi structurel du programme ECHO qui fournissait une assistance d'urgence aux plus vulnérables. Le PSA a alloué 5 millions d'euros au titre du budget 2001 (déboursés en 2002) et est doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros dans le cadre du budget 2002. Les dépenses encourues dans le cadre du PSA sont subordonnées à la conclusion d'un accord entre le FMI et le gouvernement de Moldavie en vertu de la facilité du FMI pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Pour le moment, aucun accord de ce type n'a été conclu mais une mission du FMI se rendra en Moldavie en juin 2003 afin de tenter de le finaliser.

7.2 Coopération transfrontalière (CTF)

Les projets passés et présents financés par le programme de coopération transfrontalière s'inscrivent dans le prolongement des principes du présent programme d'action 2003. Ils visent à améliorer l'efficacité des frontières (formation des douaniers et des garde-frontières, fourniture d'équipement, réhabilitation des infrastructures frontalières), à réduire la contrebande et la migration clandestine mais à favoriser le commerce légal. Ces objectifs revêtent une importance capitale dans le cadre du pilier JAI et contribuent également à l'aide au développement économique de la Moldavie. Par exemple, le projet CTF «Coopération transfrontalière à Ungheni» soutient des entreprises communes moldaves et roumaines, encourage les exportations et s'emploie à canaliser les investissements à l'est du fleuve Prout. Il s'agit d'activités importantes, a fortiori pour un pays sans accès à la mer. À ce jour, les points de passage des frontières situés sur les principaux corridors ferroviaires et routiers entre la Moldavie et la Roumanie ont été pris en ligne de compte et le programme CTF 2001 financera la reconstruction d'un pont dans le nord de la Moldavie, désenclavant toute une eurégion commune à l'Ukraine, à la Roumanie et à la Moldavie. Tout travail d'infrastructure de grande envergure sera soumis à une procédure d'étude d'impact sur l'environnement (EIA) similaire à celle requise par la directive EIA de l'UE.

La facilité de petits projets transfrontaliers (CTF-SPF) est également opérationnelle en Moldavie (pour le moment, 6 projets totalisent 1,2 million d'euros). Les secteurs visés sont l'aide au développement local, les problèmes sociaux, la protection de l'environnement, etc. – une fois de plus en phase avec les priorités définies dans le programme d'action national 2003.

7.3 Coopération régionale

Le programme de coopération régionale a prévu des dispositions pour le financement de projets concernant la frontière avec l'Ukraine et la traite des femmes. Ce dernier problème constitue une préoccupation phare de la Moldavie ainsi que de la CE car la Moldavie est malheureusement un des principaux pourvoyeurs de femmes des réseaux de trafiquants. Ce projet est complémentaire des efforts entrepris dans le cadre des programmes d'action nationaux d'aujourd'hui et d'hier destinés à réduire la pauvreté et à développer l'économie et, partant, à diminuer le nombre de victimes potentielles des réseaux de traite d'être humains parmi les jeunes femmes sans emploi des zones rurales. La frontière orientale avec l'Ukraine présente un large territoire en Transnistrie, non contrôlé par les autorités moldaves. Le programme d'action national 2001 de Tacis a engagé un budget pour soutenir des postes douaniers conjoints et pour améliorer la gestion de la frontière (ukrainienne et moldave) en Ukraine en espérant ainsi réduire la contrebande, le commerce illicite

et la traite d'êtres humains. Malheureusement, la situation politique n'a pas permis de poursuivre le projet.

La Moldavie participe actuellement à deux projets environnementaux. Le premier soutient la mise en œuvre de la convention d'Aarhus qui garantit le droit universel d'accès à l'information et à la justice dans le cadre de la prise de décision environnementale. Le second vise à promouvoir des techniques de production industrielle plus respectueuses de l'environnement.

7.4 Programme Democracy

Le microprojet Democracy doté d'une enveloppe de 200 000 euros est en cours de réalisation. Dix ONG sont financées au titre de ce programme afin de promouvoir une société civile résolument dynamique. La sélection de ces ONG sur un total de 160 propositions soumises en réponse à l'appel à manifestations d'intérêt a permis au TBO d'appréhender parfaitement la société civile en Moldavie. Cette connaissance sera très précieuse pour définir les partenariats dans le cadre du projet «Soutien à la société civile» du programme d'action 2003.

7.5 Assistance macro-économique exceptionnelle

Enfin, la CE a décidé de fournir une assistance macro-économique de 15 millions d'euros. À l'origine, le montant devait être une ligne de crédit mais compte tenu de la situation économique en Moldavie, l'option de subvention a été préférée. Une mission dépêchée à Chisinau fin mars a révisé la conditionnalité de cette subvention, y compris les objectifs de réforme soutenus par Tacis. Aucune décision de débours n'a encore été prise car «être en phase avec le FMI» est une condition sine qua non. Des développements sont attendus dans ce cadre avant la fin 2003.

8. Mise en œuvre du programme

Le Programme d'action sera mis en œuvre conformément aux éléments suivants:

8.1 Mise en oeuvre et gestion

Le protocole de financement sera conclu le 31 décembre de l'année suivant celle de l'engagement budgétaire.

Les contrats financés au titre de ce programme entreront en vigueur au plus tôt à la date de la signature en bonne et due forme du protocole de financement par les signataires compétents et au plus tard **36 mois après l'entrée en vigueur** de l'engagement budgétaire correspondant. Par conséquent:

- tous les contrats ou subventions pertinents doivent être entrés en vigueur et signés par toutes les parties concernées, avant cette date d'expiration;
- tous les contrats ou subventions qui ne sont pas en vigueur, même s'ils ont été signés par toutes les parties concernées, avant la date d'expiration, ne seront pas finalisés mais purement et simplement annulés et considérés comme nuls et non avenues;
- tout solde de fonds dans le cadre de ce programme qui ne serait pas utilisé pour financer les contrats ou subventions en vigueur avant la date d'expiration sera retiré automatiquement 18 mois après la fin de la période de mise en œuvre du protocole de financement;
- une prorogation adéquate de la durée de mise en œuvre du protocole de financement peut être acceptée si elle est dûment justifiée. La prorogation doit être demandée et acceptée avant la fin de la période de mise en œuvre du protocole de financement.

Le délai de cessation des activités contractuelles de ce programme ne saurait excéder le 31 décembre 2007. En conséquence, aucun addenda aux contrats ou subventions financés par ce programme ne saurait être adopté après le délai de mise en œuvre¹.

Le programme sera mis en œuvre par la Commission, conjointement avec les autorités moldaves, les contreparties au projet et les entreprises et institutions impliquées, conformément aux protocoles de financement (voir l'article 3, paragraphe 5, du règlement (CE, Euratom) n° 99/2000). S'agissant du gouvernement de Moldavie, la responsabilité de la coordination générale incombera au coordonnateur national du programme Tacis, assisté de l'unité de coordination nationale dudit programme.

Le programme sera géré et mis en œuvre par l'Office de coopération EuropeAid selon la procédure de déconcentration de la responsabilité de la gestion de la mise en œuvre du projet à la délégation de la Commission en Ukraine, en Moldavie et au Belarus (Délégation de Kiev). Les procédures visées à l'article 13 du règlement (CE, Euratom) n° 99/2000 du Conseil s'appliquent à ce programme. Tempus sera mis en œuvre par la DG Éducation et Culture. Statistics sera mis en œuvre conjointement avec Eurostat.

8.2 Suivi, évaluation et audit

Suivi

Outre le suivi et les contrôles réguliers réalisés sur place, le cas échéant par les services de la Commission et la Cour des comptes, un contrat de suivi du programme a été conclu avec des consultants indépendants. Ce contrat couvre la totalité du programme Tacis et fonctionnera à la demande pour évaluer périodiquement l'avancement du projet par rapport aux objectifs fixés. Ces évaluations périodiques incluront des visites sur place aux projets et des entretiens avec les parties prenantes. Les rapports seront dressés selon le format normalisé et indiqueront les performances des différents aspects du projet.

Évaluation

Des évaluations auront lieu au niveau du programme, du pays ou de la stratégie conformément au programme de travail de l'unité d'évaluation H6 d'EuropeAid, qui est placée sous l'autorité directe du Comité de direction. En outre, la direction EuropeAid/A met actuellement en place une capacité d'évaluation supplémentaire au niveau sectoriel et sous-sectoriel afin de soutenir ses activités de planification et d'identification des projets dans les domaines couverts par Tacis. Les secteurs prioritaires de ces évaluations sectorielles seront sélectionnés sur la base de priorités politiques et de l'importance des dépenses considérées. Le cas échéant, ces évaluations pourront également porter sur le programme en cause.

Audit

Les opérations financées par ce programme seront soumises à la supervision des services compétents de la Commission et de la Cour des comptes. Les contrôles se feront sur place si nécessaire. Les comptes et les relevés de dépenses relevant du présent programme pourront être contrôlés à intervalles réguliers par un vérificateur externe, recruté par la Commission, sans préjudice des compétences de la Commission, y compris l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), et de la Cour des comptes.

8.3 Procédures d'adjudication

Les contrats de services, de travaux et de fournitures seront conclus conformément aux procédures d'attribution de marchés du règlement financier et des autres instructions pertinentes.

¹ Il est à noter que la date de fin des activités contractuelles concerne les activités de mise en œuvre des projets et non la date de soumission du rapport final ni la facture finale.

9. Coût et financement

Le programme sera financé par une aide non remboursable de la Communauté de 25 millions d'euros, répartis comme suit entre les différentes actions

Domaine/projet	Total domaine (MEUR)
Réformes institutionnelle, juridique et administrative	7,0
Accord de partenariat et de coopération, OMC et lutte contre la criminalité	
Soutien à la société civile	
Droits de l'homme – Conseil de l'Europe	
Secteur privé et développement économique	7,0
MEPO/MIDA	
Soutien des PME dans les zones rurales	
Agence de développement régional	
Conséquences sociales de la transition	5,0
Services sociaux	
Gestion de la santé	
Petit projet	6,0
Tempus	
IBBP	
Statistics	
Policy Advice	
Total	25,0

10. Engagement du gouvernement – Conditionnalité

L'assistance est fournie sur la base de l'existence des éléments nécessaires à la poursuite de la coopération par l'assistance, notamment en ce qui concerne le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme, ainsi que des obligations de la République de Moldavie énoncées dans l'accord de partenariat et de coopération et l'accord / processus de stabilisation et d'association.

LISTE DES ANNEXES

Fiches du projet avec cadres logiques

Autres